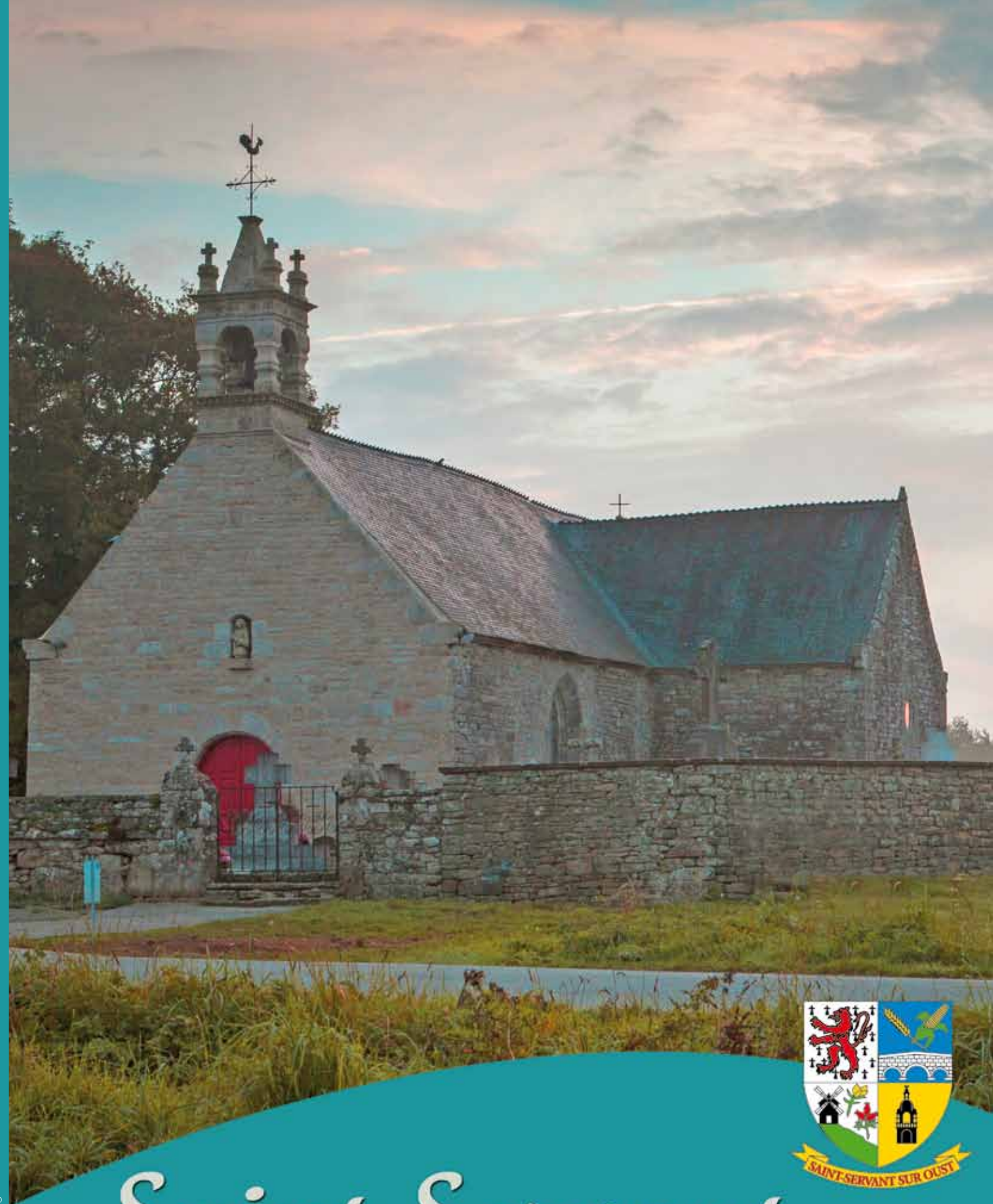




POISNEUF 0115-024930



Saint Servant sur Oust

BULLETIN MUNICIPAL 2015



SOMMAIRE

Mot du maire.....1

Vie de la commune.....2 à 21

Vie scolaire.....22 à 24

Vie sociale et culturelle.....25 à 40



Horaires de la mairie

- Lundi de 8h30 à 12h30 et fermé l'après-midi
- Mardi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
- Jeudi 8h30 à 12h30 et fermé l'après-midi
- Vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
- Samedi de 9h à 12h le 1^{er} et 3^{ème} samedi du mois

Un remerciement particulier aux regards portés sur notre commune par les photographes François Brunel et Brigitte Clémensart.

Calendrier des fêtes 2016

Janvier

- 9.....Vœux de Maire
- 23 Repas / Galette des Rois : association cyclo

Février

- 13.....Pot de l'association « Un crayon pour tous »
- 20.....Concours de belotes des Foustivités
- 27.....Carnaval - défilé des enfants costumés, chants, repas

Mars

- 26 soirée Foot/Basket
- Repas traditionnel de l'association de chasse

Avril

- 9.....Repas Foustivités
- 29Ecole - Repas à emporter (bœuf bourguignon)
- 30 6^{ème} Trail des vallons de l'oust

Mai

- Du 5 au 8Accueil des Auvillarois

Juin

- Collecte de journaux, magazines, publicités au printemps (Gardez-bien tout ça chez vous, une benne sera mise à disposition pour récolter des fonds pour l'école !
- 11.....Fouée de Saint Jean
- 26....Kermesse: spectacle, repas et stands de jeux pour tous

Juillet

- 9Festi'Val de l'Oust

Octobre

- 9Repas du CCAS
- 16.....23^{ème} randonnée des Vallons de l'Oust
- 22..... Cassoulet de l'Oust à la Garonne

Décembre

- 2 et 3 Téléthon



Bonjour à toutes et à tous,

Le bulletin municipal de fin d'année est l'occasion de porter un regard sur l'année écoulée et de se donner de nouvelles perspectives pour l'année 2016.

Le conseil municipal avec ses délégués en commission, s'attachent, depuis le début du mandat, à mettre en œuvre leurs idées et à développer des projets visant à rendre notre commune toujours plus attractive.

Toutefois, notre action s'inscrit à présent dans le contexte d'une réforme territoriale bien en marche. La carte de notre intercommunalité doit se redessiner, en application de la loi NOTRe (nouvelle organisation territoriale) au 1^{er} janvier 2017. Une présentation de ce redécoupage a été faite aux conseils municipaux de « Josselin Communauté », le 15 novembre dernier, expliquant le projet de fusion à quatre communautés de communes proposé par le Préfet. L'objectif sera de peser davantage au niveau régional pour garantir l'attractivité de notre territoire.

Cependant, face à la baisse des dotations de l'ETAT et à la réduction significative des subventions dont nous étions jusqu'à présent bénéficiaires, c'est bien sur les conséquences de ces changements déterminants pour l'avenir de nos petites communes qu'il convient de se pencher dès maintenant. Une réflexion est d'ailleurs en cours avec les élus des communes avoisinantes pour prendre la mesure des enjeux auxquels nous allons faire face d'ici peu. Je garde la conviction que le milieu rural possède de nombreux atouts : nous les mettrons en avant et continuerons à les défendre lors des discussions à venir.

Par ailleurs, le conseil municipal a fait appel au cabinet de maîtrise d'œuvre « L'Atelier du Marais » de Fougères, pour entreprendre l'étude de faisabilité des travaux d'aménagement du centre-bourg.

De même, l'effacement des réseaux du lotissement de la Belle Etoile sera réalisé prochainement. Les travaux du nouveau lotissement « l'Atelier » vont également démarrer en février 2016, apportant de nouvelles possibilités d'installation sur la commune.

Cette année encore, nos nombreuses associations ont fait preuve d'initiative et d'un engagement sans faille pour donner à notre commune, une image dynamique. J'en profite donc pour remercier tous les bénévoles de leur participation.

Je voudrais terminer ce mot en saluant le dévouement et le professionnalisme de Monsieur Joël DANET, responsable des services techniques, qui fait valoir ses droits à la retraite. Il a œuvré pendant 27 années sur notre commune. Il a rendu de bons et loyaux services à la population, dont il est très proche. Nous retiendrons sa gentillesse et sa générosité qu'il a partagées avec nous tous, il a su transmettre son expérience et son savoir à ses collègues. Nous lui souhaitons une merveilleuse retraite !

En ce début d'année le Conseil Municipal se joint à moi pour vous souhaiter à toutes et à tous nos meilleurs vœux pour 2016 et sommes heureux de vous convier à la cérémonie des vœux le samedi 9 janvier 2016 à 11 heures à la salle communale.

Hervé BRULÉ

ÉTAT-CIVIL du 24 décembre 2014 au 7 décembre 2015

Naissances

- Chloé DANET..... née le 17 janvier 2015
- Mattéo LARROUS..... né le 13 février 2015
- Florian LACRAMPE ZARA..... né le 23 février 2015
- Mia CHEYRIER..... née le 10 mai 2015
- Lohan RICHARD..... né le 27 novembre 2015

Mariages

- Michel GUILLERM et Rachèle CASSAIGNE..... le 23 mai 2015
- Maurice DELAHAYE et Nadine COURROS..... le 7 novembre 2015



Décès

- Rosalie JOUANNIC veuve LE BRAZIDEC..... décédée le 18 février 2015
- Marcel GUILLAUME..... décédé le 3 mars 2015
- Carlos VIANA..... décédé le 17 avril 2015
- Emilie LE BLANC veuve LE BLANC..... décédée le 2 mai 2015
- Eugène BOULVAIS..... décédé le 14 juin 2015
- Anne Marie GAUTHIER veuve LE GAL..... décédée le 20 juin 2015
- Anna ROZELIER..... décédée le 17 août 2015
- Renée DUTHU veuve MEUNIER..... décédée le 11 septembre 2015
- Odette LE GENTIL veuve MALVISINI..... décédée le 15 octobre 2015

SÉANCE DU 13 FÉVRIER 2015

Référents

Le conseil municipal décide :

- *De nommer Monsieur Bernard LE BLANC : délégué sécurité routière,*
- *Monsieur Joseph ADELYS : correspondant défense et référent addictions.*

Référents frelons asiatiques

Afin de lutter contre la prolifération du frelon asiatique, un comité de pilotage, composé de représentants de l'association des maires du Morbihan, du conseil général, de membres du syndicat des apiculteurs du Morbihan et du FDGDON 56, s'est réuni en décembre afin de proposer une organisation permettant de réguler la présence du frelon asiatique sur le département.

Deux actions sont préconisées : la destruction des nids et le piégeage des fondatrices.

En outre, l'association des Maires propose de nommer un référent frelon asiatique, dont la mission principale est d'être l'interlocuteur des administrés.

Le conseil municipal nomme :

- *Messieurs Paul PIRIO et Alain BERNARD, référents frelons asiatiques.*

Reconduction convention entretien des installations de collecte et de traitement des eaux usées

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la convention d'entretien des installations de collecte et de traitement des eaux usées est échue au 31 décembre 2014 et qu'il convient de la renouveler. Ce service proposé et assuré par la SAUR, prévoit les interventions suivantes :

Pour la station :

- Tous les 15 jours : contrôle du fonctionnement et consignes de réglage de la station,
- Analyses de fonctionnement par tests selon recommandations du SATESE et de l'Agence de l'eau,
- Récupération et évacuation des déchets du dégrillage et envoi sur site de traitement,
- Une fois par trimestre : pompage par engin hydrocureur et évacuation des graisses sur site agréé,

- Une fois par an : prélèvements et analyses des effluents en entrée et sortie de la station, location d'un préleveur échantillonneur et débitmètre nécessaire à la réalisation du bilan de fonctionnement et rédaction d'un rapport annuel.

Pour le réseau : curage de 400 mètres par an.

D'autres prestations de service à la carte sont proposées. La rémunération forfaitaire annuelle s'élève à 4 230 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal : - Approuve la reconduction de cette convention pour une durée de 3 ans, avec effet au 1er janvier 2015.

Assainissement

Facturation : La SAUR propose également d'assurer la facturation des redevances, pour un coût de 3,30 € la facture.

Après délibération, le conseil municipal décide de poursuivre la facturation en interne.

Redevance assainissement

A ce jour quelques usagers du service d'assainissement communal n'ont pas de branchement eau auprès de la SAUR du fait de l'usage d'un puits ou d'un système de récupération d'eau de pluie.

Le conseil municipal décide d'étudier le principe d'une facturation forfaitaire.

Lotissement l'Atelier



Une présentation d'esquisses est faite au conseil municipal.

Chapelle Saint Gobrien

Monsieur le Maire informe l'assemblée d'une réunion le 29 janvier dernier à Saint Gobrien, en présence des responsables de la DRAC et de Monsieur GARRETA, architecte des bâtiments de France.

La continuité des travaux et la faisabilité de l'exposition du trésor ont été évoquée lors de cette rencontre.

L'opération pour l'achèvement de la restauration de la Chapelle Saint Gobrien, est prévue en quatre phases : une phase projet et trois phases travaux (deux transepts et le chœur). Cette opération est estimée à 880 000 € HT (travaux et honoraires).

Le résultat de la consultation de maîtrise d'œuvre est le suivant :

offre	candidat	Tranche Ferme : Phase ETUDES		Tranches conditionnelles : Phase TRAVAUX			TOTAL
		a - mise à jour diagnostic étude restauration mobilier	b - mission de base travaux achèvement restauration chapelle	Tranche 1 - estim. travaux 250000 €	Tranche 2 - estim. travaux 250000 €	Tranche 3 - estim. travaux 250000 €	
	Phases		APD/PRO/ACT	DET/AOR	DET/AOR	DET/AOR	
		HT/TTC	HT/TTC	HT/TTC	HT/TTC	HT/TTC	HT/TTC
1	Mme DE PONTAUD	17 973,00	24 770,00	9 680,00	9 680,00	9 680,00	71 783,00
		21 567,60	29 724,00	11 616,00	11 616,00	11 616,00	86 139,60

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'engager la tranche ferme relative à la mise à jour du diagnostic des travaux et étude restauration mobilier en 2015.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Autorise le maire à signer les documents relatifs à cette mission,
- Sollicite les subventions accordables pour ce projet, auprès de l'Etat, de la Région et du Conseil Général,
- Approuve le plan de financement de la tranche ETUDES (projet architectural) suivant :

DEPENSES		HT	RECETTES		Dép.subv.	HT
Phase 1	Commande du projet architectural		ETAT			
	a - mise à jour diag et études mobilier	18 000,00 €	reliquat subv.			11 200,00 €
			nouvelle sub	50%	30000	15 000,00 €
	b - projet architectural (APD/DCE)	25 000,00 €	CONSEIL GENERAL	25%	43000	10 750,00 €
			CONSEIL REGIONAL	maxi 30%		(*) 6 050,00 €
Autofinancement						
(*)subvention accordable lors de la phase travaux		43 000,00 €				43 000,00 €

Bâtisse proche du presbytère

L'architecte des Bâtiments de France est passé sur le site et a contacté Monsieur Leconte, architecte du patrimoine qui indique qu'il est urgent de consolider le bâtiment en posant des contrefiches et de le bâcher.

Après délibération, le conseil autorise le Maire à sécuriser le site.



Personnel communal - préparation examen

Monsieur le Maire expose à l'assemblée, qu'un agent des services techniques est inscrit à la préparation à l'examen pour un avancement au grade d'Adjoint technique de 1^{ère} classe et sollicite une formation préparatoire.

Après délibération, le conseil municipal autorise l'agent à suivre cette formation.

Numérotation des habitations dans certains secteurs

Le conseil décide la numérotation des villages de Saint Gobrien, de La Lande et du Lotissement La Belle Etoile. Les élus référents de chaque secteur s'en occupent.



SÉANCE DU 20 MARS 2015

Modification des statuts de Josselin Communauté : prise de compétence « instruction des droits du sol » et ajout de la compétence « réhabilitation des installations d'assainissement non collectif »

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, par délibération du 11 décembre 2014, et par délibération du 29 janvier 2015, le Conseil communautaire de Josselin Communauté a décidé de modifier ses statuts.

Monsieur le Maire rappelle que Josselin Communauté a décidé, en septembre 2014, de lancer un programme d'aide à la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif. Cette décision implique une modification statutaire pour

pouvoir percevoir les aides et mettre en œuvre le programme.

Il est donc proposé de mentionner dans les statuts :

« Création et gestion du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) en charge

- des contrôles des installations d'assainissement non collectifs prévus la loi (conception, réalisation, bon fonctionnement, préalable à une vente...),

- de la réhabilitation des installations d'assainissements non collectifs selon un programme d'opérations groupées défini par Josselin Communauté et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, avec réalisation des travaux sous maîtrise d'ouvrage du propriétaire ».

La Compétence optionnelle « Protection et mise en valeur de l'environnement » sera modifiée en conséquence.

Par ailleurs, les communes du territoire de Josselin Communauté sont affectées par la loi ALUR qui met fin, à compter du 1^{er} juillet 2015, à la mise à disposition gratuite des services de l'Etat pour l'instruction des actes relatifs au droit des sols. Par conséquent, Josselin Communauté doit prendre la compétence « instruction des actes relatifs au droit au sol » et s'ajoute aux compétences facultatives.

La compétence facultative « Instruction des actes relatifs au droit des sols » est, en conséquence, définie de la manière suivante :

- Instruction technique des actes relatifs au droit au sol pour le compte des communes,

- Appui et conseil technique aux communes en matière de gestion du domaine public ainsi qu'en matière d'aménagement opérationnel et de planification urbaine.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (à l'unanimité) :

- accepte la modification de la compétence « Production et mise en valeur de l'environnement »,

- approuve l'insertion de la compétence « Instruction des actes relatifs au droit des sols » dans le bloc compétences facultatives,

- approuve les statuts de Josselin Communauté ainsi modifiés.

FINANCES - Vote des comptes administratifs 2014 et comptes de gestion

Comptes administratifs 2014

COMMUNE	2014			report 2013	Clôture
	Dépenses	Recettes	Résultat		
Fonctionnement	346 624,71	575 450,95	+ 228 826,24	+ 255 154,00	+ 483 980,24
Investissement	253 952,24	342 180,16	+ 88 227,92	- 160 678,89	- 72 450,97

ASSAINISSEMENT	2014			report 2013	Clôture
	Dépenses	Recettes	Résultat		
Fonctionnement	30 550,55	33 326,21	+2 775,66	0	2 775,66
Investissement	20 522,49	22 611,43	+ 2 088,94	- 45 969,06	- 43 880,12

FINANCES - Affectation des résultats

• Budget Commune :

Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat de fonctionnement 483 980,24 € de la façon suivante : en section de fonctionnement 216 116,97 €, en section d'investissement 267 863,27 €

Après en avoir délibéré, le conseil autorise cette affectation.

• Budget Assainissement :

Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat d'exploitation 2014 de 2 775,66 € au compte 1068 : excédent capitalisé de la section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil autorise cette affectation.

Vote des subventions aux associations

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote les subventions suivantes :

- OGEC service cantine.....	6 800 €
service garderie.....	5 000 €
- AEP	120 €
- A.P.E.L.....	500 €
- Comité des fêtes	450 €
- Oust à la Garonne.....	450 €
- Club cyclo sollicite achat débroussailleuse par la Commune	
- Basket	800 €
- HPPS.....	200 €

- Gym.....	350 €
- Chasse	750 €
(dont 300 € pour les piègeurs de ragondins)	
- Foustivités	pas de demande
- Avenir	1800 €
- FNACA	225 €

Associations ou organismes extérieurs à la Commune

- ADMR.....	1400 € (équivalent 1,75 €/habitant)
- Donneurs de sang	50 €
- Banque alimentaire	180 €

Aménagement des abords du terrain de foot

Trois paysagistes ont fait une proposition.

- SAM Paysage PLUMELEC - OLIVO Samuel
- Pépinières Gros Chêne - SERENT
- BARGAIN Paysage - Campénéac

Le conseil municipal prend acte des devis. Il convient de choisir un aménagement sur un même descriptif.

La commission « aménagement, embellissement, mise en valeur » étudiera plus précisément les devis, une somme de 16 000 euros va être portée au budget 2015.

SÉANCE DU 3 AVRIL 2015

Vote des taux

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2015

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide le maintien des taux.

	Taux 2014	Bases prévus. 2015	Produits à taux constants
Taxe d'habitation	10.85	700 700	76 026
Taxe foncière (bâti)	26.27	483 300	126 963
Taxe foncière (non bâti)	40	65 900	26 360
Total			229 349

Vote des budgets

Budget Commune :

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le budget primitif 2015, qui s'équilibre :

- En section de fonctionnement à 809 255,27 €,
- En section d'investissement à 689 356,24 €

Après délibération, le conseil municipal vote (13 pour, 1 abstention) le budget Commune 2015.

Budget Assainissement :

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le budget primitif 2015, qui s'équilibre :

- En section de fonctionnement à 32 951,31 €,
- En section d'investissement à 72 994,12 €

Après délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité le budget Assainissement 2015.

Budget Lotissement L'ATELIER

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le budget primitif 2015, qui s'équilibre :

A 80 760 € en fonctionnement et en investissement comprenant l'étude, la viabilisation et la voirie/espaces verts.

Après délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité le budget Lotissement 2015.

Acquisition débroussailleuse

Monsieur LE BRAZIDEC présente les devis pour l'acquisition d'une débroussailleuse :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal opte pour le modèle FS260.

Durée amortissement des Etudes budget assainissement

Le conseil municipal décide que les études non suivies de travaux seront amorties sur une durée de 5 ans.

Travaux paysagers

Le conseil retient l'offre de Samuel OLIVO (SAM PAYSAGE) de Plumelec, pour un coût de 14 442,12 € TTC. Le Maire est autorisé à signer l'offre.



SÉANCE DU 15 JUIN 2015

Présentation des dispositifs offerts aux communes et aux particuliers par le PLH (Programme Local de l'Habitat), par Joël GUEGAN, en charge de l'Habitat et du Cadre de Vie à Josselin Communauté et Grégory BENARD.

Instruction des actes relatifs au droit des sols - Adoption du projet de règlement de service établi par Ploërmel Communauté

L'instruction des actes relatifs au droit des sols par la DDTM de Ploërmel se termine le 30 juin 2015.

En effet, jusqu'à présent, les services de l'Etat assuraient l'instruction technique et juridique des autorisations d'urbanisme pour les communes de moins de 10 000 habitants ou appartenant à un EPCI de moins de 20 000 habitants.

La loi du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et à l'urbanisme rénové (ALUR) a abaissé le seuil de cette mise à disposition, qui sera réservé à partir du 1^{er} juillet 2015 aux collectivités membres d'une EPCI de moins de 10 000 habitants.

La commune de Saint Servant est dotée d'un document d'urbanisme approuvé le 19 avril 2007, son maire est compétent pour délivrer, au nom de la COMMUNE, les permis de construire, d'aménager ou de démolir, pour se prononcer sur un projet faisant l'objet d'une déclaration préalable (art. L.422-1 du code de l'urbanisme) et pour délivrer les certificats d'urbanisme.

Par délibération du conseil municipal du 20 mars 2015, la commune a demandé à Josselin Communauté d'instruire les actes relatifs à l'urbanisme. Josselin Communauté a modifié ses statuts en ajoutant l'instruction des actes relatifs au droit des sols dans ses compétences. Josselin Communauté a décidé d'adhérer au service mutualisé de Ploërmel Communauté.

Ploërmel Communauté (service instructeur) demande l'adoption d'un règlement de service. Ce règlement a pour objet de définir les modalités de travail entre la Commune et le service instructeur, qui, tout à la fois :

- respectent les responsabilités de chacune des parties ;
- assurent la protection des intérêts communaux et communautaires ;
- garantissent le respect des droits des administrés.

Le service effectue l'instruction, le Maire est signataire des décisions finales. Toutefois, un arrêté de délégation de signatures sera pris, afin d'optimiser le service, bien entendu les instructeurs agiront sous la responsabilité du Maire.

Le règlement définit le champ d'application, les modalités attribuées à la Commune : dépôt du dossier, réception, enregistrement, délais de transmission, avis du maire, notification et les attributions du service instructeur.

Pour le 25 juin au plus tard, la commune doit transmettre tous les documents essentiels :

- carte communale applicable et toute autre pièce pouvant avoir des incidences.

Cette communication se fera sur support papier et numérique. Le dossier papier sera l'exemplaire complet approuvé et visé par la préfecture, comprenant toutes les pièces graphiques et littérales.

Les procédures contentieuses seront du ressort de la COMMUNE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :
- approuve le règlement de ce service « instruction » de Ploërmel Communauté,
- autorise le Maire à le signer.

FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes) : délibération concordante des conseils municipaux des communes et du conseil communautaire pour une répartition dérogatoire libre de ce fond plutôt que la répartition de droit commun.

JOSSELIN COMMUNAUTE s'est prononcé pour une répartition dérogatoire libre du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) pour 2015.

Pour que cette répartition s'applique, elle doit être votée par le conseil communautaire à la majorité des 2/3 ainsi que par l'ensemble des conseils municipaux à la majorité simple avant le 30 juin 2015.

Définition du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

Le FPIC est un dispositif national de péréquation dite horizontale qui consiste à un prélèvement d'une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour les reverser à d'autres moins favorisées.

Le territoire de Josselin Communauté est bénéficiaire du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) à hauteur de 306 809 € pour 2015.

La répartition de droit commun de ce fonds entre Josselin Communauté et ses communes membres s'effectue en fonction du Coefficient d'intégration fiscale (CIF), ce qui donne la répartition suivante : **104 824 € pour Josselin Communauté et 201 985 € pour les communes.**

Comme en 2014, le Bureau Communautaire s'est prononcé pour l'application d'une autre répartition dite « dérogatoire libre » affectant l'ensemble de l'enveloppe du FPIC aux communes selon la clé de répartition utilisée depuis 2011 pour la Dotation de solidarité communautaire (DSC) :

- Population DGF pondérée / Potentiel fiscal : 55%
- Poids des bases de TH : 15%
- Attribution forfaitaire : 30%

Cette répartition permet de **fusionner le FPIC avec la dotation de solidarité communautaire** et d'atténuer pour les communes l'impact de la baisse des dotations forfaitaires.

Il est donc demandé aux conseils municipaux d'approuver le système dérogatoire libre qui affecte l'ensemble de l'enveloppe du FPIC, soit 306 809 €, aux communes selon la clé de répartition interne qui devra être mise à jour.

Après étude des documents, le conseil municipal :
- se prononce favorablement pour la répartition dérogatoire libre du FPIC.

Lotissement Belle Etoile : effacement des réseaux

Monsieur le Maire indique qu'il a demandé à Morbihan Energies d'estimer l'effacement des réseaux dans ce lotissement.

Les estimations sommaires sont les suivantes : longueur 260 m.

Effacement du réseau électrique BTA
 Coût 55 000 € HT. Participation COMMUNE : 19 250 € HT.

Effacement du réseau Telecom (travaux de génie civil)
 Coût 20 000 € HT 24 000 € TTC. Participation COMMUNE : 24 000 € TTC.

Effacement réseau éclairage public (9 candélabres)

Coût 26 000 € HT 31 200 € TTC. Participation COMMUNE : 23 400 € TTC

Ces sommes sont inscrites au budget.

Après délibération, le conseil municipal décide d'engager cette opération d'effacement des réseaux.

Assainissement collectif : fixation des tarifs pour certains usagers

Par soucis d'équité entre les usagers du service assainissement ; pour les usagers ayant une consommation nulle (les foyers qui récupèrent l'eau de pluie ou utilisent un puits), le conseil municipal décide d'appliquer une consommation forfaitaire annuelle sur la base du tarif :

- de 25 m³ pour une personne seule
- de 45 m³ pour un foyer de deux personnes
- de 15 m³ par personne supplémentaire

(voir grille tarifaire page 17)

Le Temple : remaniement cadastral partiel

Pour faire suite à une visite du géomètre du cadastre en mairie en novembre et après la décision d'acquisition de la parcelle ZS 157, la commune a sollicité le centre des impôts fonciers de Ploërmel pour un remaniement du périmètre bâti de la feuille ZS au lieu-dit « Le Temple ». Cette demande a reçu un avis favorable, s'agissant d'un périmètre restreint et d'une demande justifiée.

Fin mai, réception d'un arrêté autorisant les agents à pénétrer dans les propriétés publiques et privées pour effectuer ces opérations de remaniement du cadastre.



Bâtisse proche du Presbytère

Monsieur le Maire présente 3 devis pour la sécurisation de la bâtisse en ruine près du presbytère. Discussion sur la mise en sécurité du bâtiment qui coûterait 12 à 13 000 € pour une période de 18 mois maximum. Doit-on engager une somme de 12 000 euros provisoire ou prévoir un projet d'aménagement global ?

Après délibération et devant la fragilité de cette bâtisse, le conseil ne donne pas suite à ces devis dans l'immédiat, considérant qu'il est nécessaire de présenter un projet complet.

Etude des devis d'entreprises

Reliure/réparation de registres

Monsieur le Maire informe qu'il convient de faire relier les derniers registres d'Etat-Civil et de réviser les registres très abimés. Il conviendrait d'effectuer des travaux tous les ans, pour que les registres soient en bon état de conservation.

Après délibération, le conseil opte pour des travaux auprès de la reliure du Limousin pour un montant de 1 119 € HT.

Réaménagement ancien vestiaire Foot

Présentation de deux devis pour le réaménagement des anciens vestiaires foot : consistant en la pose d'un sous-plafond, d'une isolation, de cloisons intérieures et du remplacement des ouvertures.

Après délibération, le conseil opte pour la proposition de l'entreprise GUILLOUET pour un montant de 7 373 € HT.

Monsieur Jean-René RICHARD suggère de solliciter une subvention auprès de la Fédération Française de Foot.

Géomètre pour lotissement L'ATELIER

Mission :
- Délimiter de façon contradictoire (ou rétablir les limites) sur le périmètre,
- Réaliser les divisions cadastrales nécessaires (rédaction du Document Modificatif du Parcellaire cadastral et pose des bornes des futurs lots
- Réaliser les plans de vente des lots
4 géomètres ont été sollicités : LE BRETON Radenac, BODIN Rennes, QUARTA Molac et LENOIR Ploërmel. 3 réponses reçues. Ces devis sont quasiment identiques.

Le conseil autorise le Maire à choisir la meilleure offre. Le cabinet LE BRETON est retenu.

Résultat consultation pour voirie 2015

Monsieur le Maire donne le résultat de la consultation pour le programme de voirie 2015 : 3 entreprises ont répondu. C'est l'entreprise EIFFAGE qui est la moins disante.

Le conseil municipal valide le choix de la commission et retient Eiffage pour un prix de 41 860,80 euros TTC.

Dossier de consultation pour Maîtrise d'Oeuvre pour Aménagement du bourg

La commune remercie Monsieur CONTAL de la DDTM pour son assistance dans le cadre de la définition du programme pour l'aménagement du bourg. La consultation va être lancée prochainement. L'opération prévoit des travaux d'aménagement de voie comprenant la délimitation des différents usages des espaces publics dans le double objectif de moderniser la voirie et les espaces publics et de réaliser les travaux prévu au Plan de mise en accessibilité (PAVE). Ces travaux sont à coordonner avec l'effacement des réseaux électriques et téléphoniques et avec les travaux d'entretien et de renforcement de la voirie départementale dans le bourg.

L'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux est de 1 000 000 € HT, non inclus la réfection du réseau d'eau pluviale et l'effacement des réseaux électrique. Le marché prévoit une tranche ferme (études préliminaires et avant projet portant sur l'ensemble du bourg, et mission complète pour les rues du Moulin de Meslan et de l'Eglise) et trois tranches conditionnelles.



Recomposition du Conseil Communautaire

En raison de l'annulation des élections sur la commune de GUEGON, Josselin Communauté est dans l'obligation de revoir la composition de son organe délibérant en application de la loi n° 2015-468 du 9 mars 2015. Plusieurs hypothèses peuvent être envisagées :

- Cas 1 : En application de l'article L. 5211-6-1 du CGCT et sans accord local la répartition dite automatique s'applique et dans ce cas, le Conseil Communautaire de Josselin Communauté serait composé de 30 délégués selon la répartition décrite dans le tableau ci-dessous ;

- Cas 2 : Dans l'hypothèse où les élus souhaitent bénéficier de la possibilité offerte par la loi du 9 mars 2015 d'adopter une composition du conseil par accord local, les élus ont la faculté d'augmenter le nombre de sièges de 25% au maximum ce qui porterait le nombre de conseillers communautaires à 37 (comme c'est le cas aujourd'hui) mais selon une répartition qui tient compte des conditions fixées par le texte de loi.

3 hypothèses à 37 vous sont proposées comme précisé dans le tableau ci-dessous :

	COMPOSITION ACTUELLE Selon arrêté préfectoral du 1/10/2013)	HYPOTHESES AVEC ACCORD LOCAL			COMPOSITION A DEFAUT D'ACCORD LOCAL
		Hypothèse 1	Hypothèse 2	Hypothèse 3	
JOSSELIN	7	7	8	8	7
GUEGON	6	7	6	7	6
LANOUEE	4	5	5	5	4
GUILLAC	4	5	5	4	3
LA CROIX HELLEAN	2	3	3	3	2
ST SERVANT-SUR- OUST	2	2	2	2	2
CRUGUEL	2	2	2	2	1
LES FORGES	2	2	2	2	1
QUILY	2	1	1	1	1
HELLEAN	2	1	1	1	1
LA GRÉE SAINT LAURENT	2	1	1	1	1
LANTILLAC	2	1	1	1	1
TOTAL	37	37	37	37	30

Le bureau communautaire a retenu l'hypothèse 1.

Après présentation et réflexion, le conseil municipal est favorable à cette proposition, puisque le nombre de délégués de Saint Servant, quelle que soit l'hypothèse est de 2.

SÉANCE DU 10 JUILLET 2015

Bourg - régularisation parcelles AB 289 et AB 291

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'une demande de régularisation de parcelles. Si en 1995/1996, un bornage a été fait, les actes de cession n'ont pas été faits et enregistrés au ser-

vice des hypothèques. Depuis, des échanges ont été effectués entre les deux riverains.

Après délibération, le conseil municipal décide :
- de régulariser la situation par acte notarié, ou par acte en la forme administrative.

Tracteur : réparation ou achat d'un nouveau tracteur

Monsieur le Maire précise que le tracteur New Holland est en panne. Le devis de réparation approximatif s'élève à 12 150 euros TTC. Ce tracteur a seulement 11 ans et 4 000 heures.

Faut-il réparer ou acheter un nouveau tracteur, sachant :

- la mutualisation des services techniques à venir, mais le personnel doit avoir du matériel pour travailler,
- faut-il acheter un tracteur avec 4 roues motrices ?
- le second tracteur John Dere sera bientôt à remplacer ?

Après discussion, le conseil municipal décide :

- l'acquisition d'un nouveau tracteur (10 pour, 1 abstention),

- autorise le Maire à négocier et à acheter un tracteur pour un montant maximum de 50 000 €,

- la décision modificative suivante :

• opération 090 - Tracteur et débroussailleuse 21571 - matériel roulant + 50 000 €

• opération non individualisée

020 - dépenses imprévues..... - 20 000 €

2315 - installations mat et outillages techniques..... - 15 000 €

2313 - constructions..... - 15 000 €



Guermahia - demande acquisition parcelle ZP 2

Le manoir de Guermahia est en vente. Un acquéreur a demandé des renseignements sur la propriété et en particulier à acquérir la parcelle ZP 2 (chemin d'accès à l'arrière de la propriété). Considérant le plan parcellaire, les accès aux parcelles,

ce chemin cadastré ZP 2 n'a plus d'utilité. L'exploitant de la parcelle zp 146 confirme le non usage de ce chemin, chemin enclavé dans des propriétés privées.

Aussi, après délibération, le conseil municipal :

- Accepte la cession d'une portion de ce chemin (domaine privé communal), la portion qui s'avance dans la parcelle zp 146, restera propriété communale,

- Les frais de géomètre et de notaire sont à la charge des acquéreurs,

- Monsieur le Maire est autorisé à signer les documents relatifs à cette affaire.

Demande acquisition portion terrain communal à Saint Gobrien

Des propriétaires de Saint Gobrien ont fait une terrasse entre deux maisons leur appartenant. En réalité, la terrasse est sur le domaine public, puisque le cadastre laisse apparaître un renforcement entre les maisons. Aussi, ils souhaiteraient régulariser cette situation de fait.

Après délibération, le conseil municipal :

- Est favorable à une régularisation de cette propriété

- Sollicite le géomètre du cadastre pour un découpage parcellaire, s'agissant du domaine public,

- Le conseil prononce le déclassement de cette portion de quelques mètres carrés (déport maison, en bordure de voie communale) et l'aliénation au profit des intéressés,

- Les frais seront à la charge des acquéreurs,

- Monsieur le Maire est autorisé à signer les documents relatifs à cette affaire.

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2015

Aménagement du bourg - Choix du maître d'œuvre

Monsieur le Maire rappelle au conseil le déroulement de la procédure de consultation pour la maîtrise d'œuvre du projet d'aménagement du bourg.

Avis d'appel à concurrence publié le 29 juin 2015. Date limite de réception des dossiers : 17 juillet 2015.

Ouverture des plis par la commission le 20 juillet 2015. 16 dossiers reçus - dont 2 dossiers sans offre (candidature seule).

Analyse des offres par rapport aux deux critères énoncés dans le règlement, à savoir :

- La valeur technique (compétences, références, organisation de la maîtrise d'œuvre, méthodologie).
- Le prix des prestations.

Décision d'auditionner les 3 meilleures équipes, le 24 août 2015, à savoir :

- A7lieux (Angers) et DCI Environnement (Quimper) ;
- Atelier du Marais (Fougères)
- A'DAO (Rennes) et BGPA (Vannes)

A l'issue de l'audition, la commission, à l'unanimité, est favorable à l'équipe des Atelier du Marais, jugée très convaincante. Le prix des prestations est le suivant :

- Tranche ferme : 19 900 €
 - Tranche conditionnelle 1 : 8 400 €
 - Tranche conditionnelle 2 : 5 600 €
 - Tranche conditionnelle 3 : 5 600 €
- Soit une offre à 39 500 € HT soit 47 400 € TTC.

Tranche ferme : études préliminaires (EP) et avant projet (AVP) portant sur l'ensemble du bourg et mission complète pour les rues du Moulin de Meslan et de l'Eglise.

Tranche conditionnelle 1 : définie dans les études préalables

Tranche conditionnelle 2 : définie dans les études préalables

Tranche conditionnelle 3 : Rue Saint Servais et rue de Granitiers

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de valider le choix de la commission, à savoir de retenir l'offre présentée par les ATELIERS DU MARAIS de Fougères.

Après délibération, le conseil municipal :

- décide de retenir la candidature des ATELIERS DU MARAIS, pour la maîtrise d'œuvre,
- autorise M. le Maire à signer le marché correspondant.

Commission de suivi de ce projet : Hervé BRULÉ, Maryannick LE DEVEHAT, Pascal LE BRAZIDEC, Paul PIRIO, Christine LE NET, Catherine OLLIVE.

Subventions

La commune a obtenu une subvention issue de la répartition du produit des amendes de police, d'un montant de 3 800 euros, pour la réalisation d'une opération de sécurité routière (limitation de vitesse sur la RD 143).

Le Département vient d'accorder une subvention de 6000 euros, pour l'étude préalable relative à la restauration de la Chapelle Saint Gobrien.

Personnel

Départ en retraite d'un agent au 1^{er} janvier 2016. La question de son remplacement se pose.

Le poste va être vacant : remplacement par un agent de la fonction publique ou recrutement d'un jeune par le biais d'un contrat aidé (contrat d'avenir ou contrat d'aide à l'emploi) ?



Le conseil municipal décide :

- De réaliser un profil de poste,

- Dans un premier temps, le conseil opte pour le recrutement d'une personne en CAE et si aucun candidat ne convient, un recrutement classique d'un agent territorial est envisagé.

Demande de subvention pour le ré-aménagement des anciens vestiaires en club house

Faisant suite à la délibération du conseil municipal du 15 juin dernier, le conseil municipal :

- Approuve le devis de l'entreprise LE MOINE, pour la partie électricité, pour un montant de 1158,40 € HT,

- Sollicite la subvention accordable pour les travaux, auprès de la Fédération Française de Foot,

- Approuve le plan de financement réactualisé suivant :

TRAVAUX	HT	FINANCEMENT		
Remplacement fenêtres	2 159,00 €	Subvention espérée	50%	4 267,00 €
Aménagement intérieur	5 215,00 €			
Electricité	1 160,00 €	Autofinancement	50%	4 267,00 €
	8 534,00 €			8 534,00 €

Croix de Saint-Gobrien

Accord donné pour le prêt de la croix de procession de Saint Gobrien au château de Kerjean en 2016 pour une exposition intitulée « La Bretagne au 16^{ème} siècle : une exception religieuse ».

Remaniement cadastral au lieu-dit « Le Temple »

Cette opération est en cours d'achèvement, le nouveau plan est affiché en mairie, avec délimitation des parcelles avec le concours des propriétaires. Une permanence se tiendra à la mairie les 9 et 10 octobre de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 2015

Avis du conseil municipal sur le schéma départemental de coopération intercommunale

La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 7 août 2015 a prévu, l'élaboration d'un nouveau schéma départemental de coopération intercommunal (SDCI).

Ce schéma est destiné à servir de cadre à la nouvelle carte intercommunale. Son application doit permettre d'améliorer la cohérence des EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) à fiscalité propre (fusion d'EPCI) et de réduire le nombre de syndicats intercommunaux et de syndicats mixtes.

Un projet de schéma a été élaboré avec les membres de la commission départementale de coopération intercommunale. Il est demandé un avis aux conseils municipaux des communes, ainsi qu'aux assemblées délibérantes des com-

munes d'agglomération et communautés de communes. L'avis doit être donné dans un délai de deux mois, c'est-à-dire avant le 14 décembre 2015, sinon il est réputé favorable.

En ce qui concerne Saint Servant, le projet prévoit la fusion d'EPCI à fiscalité propre, à savoir :

- Fusion de Ploërmel Communauté, de Josselin Communauté de la communauté de Mauron en Brocéliande et de la communauté de communes du Porhoët.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal : - Emet un avis favorable à cette fusion plutôt qu'une intercommunalité plus étendue (13 pour 1 contre).

L'ensemble des avis recueillis vont être transmis à la CDCI, qui disposera de 3 mois pour formuler son avis. Les propositions de modification du projet de schéma, sera adopté à la majorité des deux tiers de ses membres, puis arrêté par le Préfet avant le 31 mars 2016, pour une mise en œuvre au 1^{er} janvier 2017.

Demande de subvention pour la voirie 2016

Jusqu'à présent, la commune sollicitait 2 programmes départementaux pour l'investissement sur la voirie : le PDIC (Programme Départemental pour investissement sur la voirie communale et rurale) et le programme Voirie communale en Bretagne Centrale.

Compte-tenu de la loi NOTRe, le Conseil Départemental réétudie ces programmes d'aides, à priori le programme « voirie en Bretagne centrale » ne va plus exister. La nouvelle politique départementale en matière de soutien à l'investissement des communes sera soumise au vote de l'assemblée départementale le 16 et 17 décembre 2015.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'inscrire un programme de voirie en 2016, d'environ 60000 euros,
- de solliciter les subventions accordables pour ces travaux auprès du Conseil Départemental.

Lotissement l'Atelier : travaux de viabilisation

Le permis d'aménager a été accordé le 28 septembre 2015. Lors de la réunion avec les concessionnaires mi-juillet, il a été décidé de confier l'extension du réseau d'eau potable à Eau du Morbihan et l'extension du réseau électrique, l'éclairage public et le téléphone à Morbihan Energies.

Le cabinet technique du maître d'œuvre ayant la partie terrassement et réseaux assainissement, eaux pluviales et espaces verts.

Extension réseau Eau Potable

La participation communale s'élève à : - 6 000 euros HT (travaux de canalisations et branchements), - 500 euros HT, pour la maîtrise d'œuvre.

Il restera à voir le branchement pour le lot 1, puisqu'il n'est pas concerné par l'extension (branchement eau existant dans l'ancien atelier communal - déplacement à voir avec la SAUR).

Le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention de financement avec Eau du Morbihan.

Réseaux Electricité - Eclairage Fourreaux Telecom

De même, Morbihan Energies communique une estimation prévisionnelle des frais d'extension de réseaux.

Réseau Electricité : coût 14 500 € HT. Participation communale 7 250 € HT.

Eclairage Public : Coût 9 600 TTC. Participation communale 7 200 € TTC.

Fourreaux Télécom : coût 6 360 TTC. Coût commune 6 360 € TTC.

Après délibération, le conseil municipal autorise le Maire à signer les engagements financiers avec Morbihan Energies.

Travaux Terrassement/Voirie - Assainissement Espaces verts

Monsieur le Maire communique l'estimation des travaux.

Après délibération, le conseil municipal autorise le Maire à lancer la consultation, avec plusieurs lots.

Lotissement Belle Etoile - Effacement des réseaux

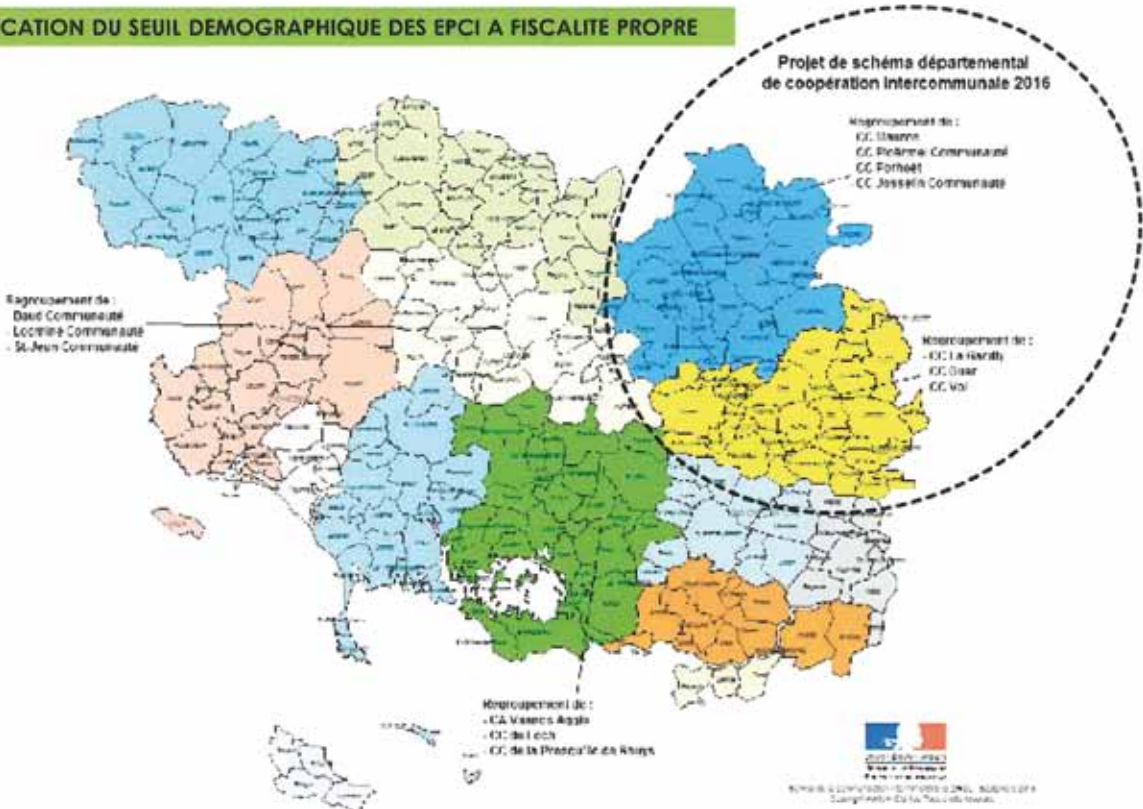
Morbihan Energies (SDEM) avait communiqué avant le vote du budget une estimation sommaire des travaux d'effacement des réseaux électriques au lotissement de la Belle Etoile.

Voici l'estimation après Etude des travaux :

Désignation	Devis SDEM	Montant participation
Effacement réseau électrique	19/10/2015	17 255 €
Eclairage public	19/10/2015	17 730 €
Effac. réseau France Telecom	19/10/2015	23 880 €
	TOTAL	58 865 €

Après délibération, le conseil municipal autorise le Maire à signer les conventions financières.

LA MODIFICATION DU SEUIL DEMOGRAPHIQUE DES EPCI A FISCALITE PROPRE



Bâtisse proche du Presbytère



Monsieur le Maire fait part de son entrevue avec Monsieur Dany du Pact’HD, qui suggère de déposer l’annexe plus récente (ancien pressoir) qui jouxte la façade, ce qui permettrait de mettre en valeur la façade côté cour et de sa rencontre avec Monsieur LE QUERNEC de la Fondation du Patrimoine.

Le bâtiment se dégrade de plus en plus, il est urgent d’intervenir. Monsieur BILLIG, repreneur de l’entreprise LE FLOCH a revu sa proposition financière.

Monsieur le Maire propose de retenir sa proposition, compte-tenu de son travail ‘à la main’ et non avec des engins. Monsieur BILLIG assure que le bâtiment, après intervention, pourra rester en l’état 10 ans, sans se dégrader davantage, ce qui permettrait d’étudier un projet.

Après délibération, le conseil municipal :
- donne un accord pour la mise en sécurité du bâtiment, par l’entreprise LE FLOCH, pour un coût de 17 704,80 euros,
- les crédits portés au budget étant insuffisants (15 000 euros), il est décidé le virement de crédit suivant de 3000 euros.

Demande de mise à disposition d’une salle pour activités sportives, dans le cadre d’une activité professionnelle

Monsieur le Maire fait part à l’assemblée, d’une demande de salle pour une activité de FITNESS, par un coach en produits nutritionnels. Régulièrement, des demandes de salles sont faites pour l’exercice d’activité professionnelle

Aussi, il convient de décider définitivement de l’affectation des salles communales (salle des sports, salle des fêtes, salle annexe mairie) et de décider de l’ouverture ou non des salles pour une activité professionnelle, sur des jours et créneaux horaires réguliers.

Après discussion, il est rappelé que le conseil municipal décide de l’affectation des salles.

Salle des fêtes : utilisateurs (particuliers ou associations communales) pour un usage : repas, réceptions, réunions - Payant.

Salles des sports : utilisateurs (associations) usage : activités sportives, réunions

Salle annexe mairie : rez-de chaussée - salle de convivialité - utilisateurs (associations - particuliers (réception après obsèques)... voire organismes extérieurs (sur demande, limité à 30 personnes, payant) ; **étage** : salle des mariages - Priorité : Commune, autres utilisateurs : associations communales exclusivement, école

Il convient de s’interroger sur la compétence de la commune en matière de location de bureaux ou salles. Il convient aussi de se demander si l’activité est compatible avec la configuration de la salle (sécurité, hygiène, normes) et conciliable avec l’accès des salles aux associations. En effet, la priorité est donnée aux associations plutôt qu’aux activités professionnelles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :
- refuse de louer les salles, sur des créneaux horaires réguliers pour des activités professionnelles notamment activités sportives, considérant surtout l’intendance que cela nécessite.

Délégation supplémentaire au Maire

Afin de faciliter la gestion administrative, le conseil municipal accorde une nouvelle délégation au Maire.

La délibération du 6 juin 2014 prise au début de mandat, est complétée comme suit : le conseil municipal confie au Maire :

9 - de décider l’aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu’à 4 600 euros.

TARIFS COMMUNAUX

Salle des Fêtes - délibération du 10 juillet 2014

	Commune	Hors Commune
• Vin d’honneur	55 €	75 €
• Repas - 1 jour	140 €	300 €
• Repas - 2 jours	240 €	450 €
• Jeunes (jusqu’à 20 ans)	80 €	300 €
• Associations communales	30 €	
• Caution (dégâts matériels)	250 €	250 €
• Caution (ménage)	100 €	100 €

**Salle annexe de la Mairie
délibération du 27 février 2012**

Utilisateur
(capacité : 30 personnes maxi)
• la demi journée
Commune (Associations) 0 €
Hors Commune 50 €

CIMETIERE

Tarif concessions depuis le 1^{er} octobre 2009

Durée concession	Tombe 2 m ²	Cavurne (espace cinéraire) 1 m ²
15 ans	80 euros	40 euros
30 ans	140 euros	70 euros
50 ans	200 euros	100 euros

ASSAINISSEMENT

PAC Participation pour Assainissement Collectif - depuis le 1^{er} juillet 2012

- 1500 euros pour les nouvelles constructions,
- 500 euros pour les maisons existantes

Redevance assainissement (facturation en fin d’année pour l’année civile) composée de :

- **Partie fixe** : abonnement : 70 euros annuel (depuis 2010)
- **Partie variable** : basée sur la consommation d’eau : 1,50 euro du m³.

Consommation forfaitaire appliquée pour les usagers qui récupèrent l’eau de pluie ou utilisent l’eau d’un puits (délibération du 15 juin 2015) :

25 m³ pour une personne seule, 45 m³ pour un foyer de 2 personnes et 15 m³ par personne supplémentaire.

Redevance pollution domestique et modernisation des réseaux (obligatoire et reversée intégralement à l’Agence de l’eau) taux 0,19.

JOURNEE SPORT

délibération du 23 novembre 2012

Participation 7 euros par enfant, 5 euros à partir du 2^{ème} enfant.

AMENAGEMENT ATELIER MARAIS

Des nouvelles de l'étude d'aménagement du bourg

Le cabinet d'architecture l'atelier du Marais a pris le temps d'étudier les plans, de prendre connaissance des contraintes financières de la commune, de cheminer dans les rues, d'entendre les usagers du bourg en réunion.

En tenant compte de ces données recensées, Monsieur Lemoine, l'architecte a élaboré des premières esquisses d'aménagements possibles pour la circulation routière, piétonne, écolière, agricole.

La première tranche de travaux est prévue l'hiver prochain dans l'axe école-église. Le conseil municipal souhaite préciser que la route départementale 143 ayant été rénovée en 2015, les travaux d'aménagement de la première tranche n'impactera pas cette récente réfection de route.

La commission oriente ses choix en fonction de quelques priorités telles que la priorisation des voies entre les départementales, les rues ou les ruelles, un travail sur les intersections, l'identification et la mise en valeur du cœur de bourg, du patrimoine bâti de la commune, la sécurisation de la dynamique piétonnière rue du Moulin de Meslan pour les enfants se rendant à l'école, les hypothèses de nouveaux parcours de circulation...



LOTISSEMENT L'ATELIER

La consultation des entreprises pour les travaux pour la viabilisation des lots est lancée.

L'ouverture des plis est fixée en février 2016. 4 lots seront bientôt disponibles : Lot 1 (558m²), Lot 2 (605m²), Lots 3 (587m²), Lot 4 (651m²)



PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT



Logement : des aides pour vos projets

Dans le cadre du Programme Local de l'Habitat 2014-2020, Josselin Communauté s'investit auprès des particuliers pour les aider à accomplir leurs projets. L'objectif des élus étant de répondre aux besoins de tout le monde, tout en se préoccupant des problématiques propres au territoire (vacance des logements, vieillissement, ...), les aides financières déployées sont multiples :



Aide à l'acquisition immobilière :

Cette aide mêle deux enjeux : **faciliter les projets d'accession** à la propriété des ménages modestes et maintenir ou remettre sur le marché les logements anciens.

Pour cela Josselin Communauté met en place le **parcours accession**. Les ménages ayant repéré un bien immobilier de plus de 15 ans peuvent profiter d'un **conseil technique et financier** réalisé par un professionnel avant l'achat afin de s'assurer de faire le bon choix (voir par ailleurs). En plus de ce conseil, ils peuvent également bénéficier d'une **prime financière** de 2 000 € (sous conditions de ressources) après avoir validé leur plan de financement par l'ADIL (Agence Départemental d'Information sur le Logement).



Aide au maintien à domicile :

Le **maintien en logement ordinaire des personnes âgées et/ou handicapées**, par l'adaptation du parc existant à la perte d'autonomie est un enjeu majeur pour le territoire.

Pour réaliser des travaux permettant de rester autonome au quotidien, Josselin Communauté apporte **une aide financière pouvant aller jusqu'à 500€** (sous conditions de ressources) : réfection de salle de bain, construction d'une rampe d'accès, suppression de cloison gênante, élargissement de porte,...



ZOOM SUR...

Le dispositif « visite-accession »

Afin d'éviter les mauvaises surprises et **sécuriser davantage les transactions immobilières dans l'ancien**, Josselin Communauté propose **un service gratuit pour les acheteurs potentiels**. Il s'agit d'un audit technique et financier du logement « coup de cœur » pour lequel le ménage a besoin d'être rassuré.

SOLIHA, partenaire de Josselin Communauté, visite le logement et propose un conseil neutre :

- identification des travaux à entreprendre au regard de l'analyse du bâti (confort, énergie, fondations, ...) et du projet du demandeur ;
- information et sensibilisation à la réglementation (thermique, urbanisme) et sur les financements mobilisables ;
- estimation du coût des travaux et du retour sur investissement pour les travaux d'amélioration énergétique.

Un rapport est ensuite remis au particulier. Bien entendu, ce rapport n'engage à rien, il s'agit uniquement d'un **outil d'aide à la décision**.



Aide à la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif :

Un nombre important de systèmes d'assainissement individuel sont défectueux sur le territoire et nécessitent d'être entretenus et mis aux normes. Les travaux à effectuer sont parfois coûteux pour les ménages et Josselin Communauté propose ainsi une aide financière pouvant aller jusqu'à 2 000€ pour les aider (sous conditions de ressources). Pour obtenir cette aide, il suffit de suivre la procédure mise en place par le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de Josselin Communauté (réalisation d'une étude de sol, avis de conformité final...).



Aide à la réduction des situations d'insalubrité :

Les dossiers de lutte contre l'habitat indigne sont souvent difficiles à faire aboutir, notamment en raison du coût important des travaux à entreprendre par les propriétaires. Josselin Communauté a donc décidé de

compléter les dispositifs d'aides existants (ANAH, Conseil Général) par une aide aux propriétaires occupants (jusqu'à 5 000 €) et aux propriétaires bailleurs (jusqu'à 2 500 €).



Aide à l'investissement locatif privé :

Afin de développer le parc locatif social, Josselin Communauté souhaite participer à l'effort réalisé par les propriétaires privés souhaitant conventionner. Concrètement, la collectivité prend en charge un certain nombre de frais annexes : 1^{ère} année de la « Garantie Risques Locatifs » souscrite en début de conventionnement, diagnostic décence à hauteur de 400 € et diagnostic de performance énergétique (DPE) à hauteur de 150 €.

Pour en savoir plus sur ces dispositifs et les modalités précises d'attribution des aides, veuillez prendre contact avec le service Habitat de Josselin Communauté :

3, Place des Remparts - BP14 - 56120 JOSSELIN

Tél : 02 97 22 24 90 - Fax : 02 97 22 23

PERMANENCES :

Chaque vendredi de 9h à 12h (sur rendez-vous).

LE BON CONSEIL : ÉLAGUER RÉGULIÈREMENT VOTRE VÉGÉTATION

Une fois l'élagage de la végétation effectuée, nous recommandons aux propriétaires de maintenir une distance minimale de 3 mètres avec le réseau électrique et de tailler votre végétation à l'aplomb des fossés, des bords de voiries.

INFORMATIONS DESTINÉES AUX PROPRIÉTAIRES D'ARBRES PROCHES DES LIGNES ÉLECTRIQUES



Janvier 2014

La tempête de fin d'année 2013 a montré tous les risques que présente une trop grande proximité de la végétation aux réseaux de distribution électrique : nombre de clients ont subi des coupures d'électricité souvent longues.

L'élagage : une action indispensable

Les branches d'un arbre situées à proximité d'une ligne électrique sous tension peuvent devenir dangereuses dès qu'elles l'approchent à moins d'1 mètre !

Elles peuvent provoquer des coupures de courant, la rupture de câbles ou entraîner des accidents corporels graves.

Qui est responsable ?

L'élagage est à la charge du propriétaire ou de l'occupant du terrain

Le propriétaire ou l'occupant d'un terrain où sont implantés des arbres, a la responsabilité de l'élagage des branches qui surplombent le domaine public (trottoirs, routes, bas côtés, fossés).

2 possibilités s'offrent à lui : confier l'élagage à une entreprise spécialisée ou effectuer lui-même l'élagage.

Des plaquettes d'information sur le sujet sont à disposition à la mairie pour expliquer dans les 2 cas les démarches à réaliser.

Le propriétaire ou exploitant d'une parcelle a également la responsabilité de ne pas planter d'arbre sous les lignes existantes ou à proximité immédiate de celles-ci.

Le savez-vous ? Lorsque des branches ou la chute d'un arbre occasionnent des dégâts sur les lignes électriques situées sur le domaine public, ERDF facture le montant de la réparation au gardien de l'arbre (en moyenne de 6 000 €). En cas de manque d'entretien, les assureurs pourraient refuser de garantir les dommages causés.

L'élagage est à la charge d'ERDF

Lorsque le réseau électrique (branchement exclu) est sur la propriété privée, ERDF réalise l'élagage de la végétation située à proximité de la ligne pour assurer le respect des distances de sécurité.

Au préalable chaque propriétaire ou occupant est directement informé par l'élagueur (prestataire d'ERDF) de son intervention.

L'ÉCOLE NOTRE DAME

Février : Fest-Deiz



Tous les enfants de l'école ont participé à un fest-deiz à Josselin avec toutes les autres écoles du réseau.

C'est impressionnant tout ce monde qui danse, on est rentrés fatigués mais contents ! L'argent que nous avons récolté a été reversé à l'association « C'est un espoir » qui aide les familles d'enfants hospitalisés.

Mars : le carnaval

Un samedi après-midi maussade, une troupe joyeuse s'élance de l'école et parade dans le bourg au son de musiques du monde.

On trouve des costumes de tous les coins du monde, c'est coloré et très varié. On fait une pause chant au Bô et c'est reparti pour un tour !

La soirée se poursuit à la salle polyvalente avec un très bon repas préparé par l'APEL (Association de parents), tout cela dans une ambiance très conviviale. Une belle soirée !

Avril : le repas de solidarité

Pendant le temps du Carême, nous avons été encore plus sensibilisés au partage et au respect de l'Autre.

Pour réaliser une action concrète, nous avons décidé de faire un repas solidaire « Bol de pâtes » : on donnait l'équivalent en argent d'un repas à la cantine et à la place d'un repas on mangeait un bol de pâtes (avec du ketchup si on voulait !!!) et une banane.

C'était trop bon et en plus, nous avons récolté plus de 300€ qu'on a donné à une association tra-

vaillant au Togo. Claire, une amie d'Elodie la maîtresse de Cycle 2, qui était là-bas, a pu acheter plein de beaux livres pour les enfants togolais de Tsévié Ils étaient très contents et nous, ça nous a fait plaisir de le faire...



Juin : la kermesse

Durant l'année scolaire, nous avons travaillé en musique, grâce à Kaline, sur les chants et les musiques du monde.

Du coup pour le spectacle de la kermesse, nous étions super prêts. Nos parents et toutes les personnes qui sont venues ont pu apprécier nos talents de danseurs et chanteurs.

Le repas et tous les ateliers mis en place l'après-midi nous ont permis de passer une journée inoubliable sous le soleil. Ce fut de beaux moments de partage.

Juillet : la Ferme du Monde

près avoir passé l'année à étudier les continents, nous avons voulu terminer le projet par une visite à la Ferme du Monde.

Toute l'école est partie dans 2 cars sous une pluie battante avec le pique-nique. Arrivés à Carentoir, la pluie s'est arrêtée ! Nous avons pu profiter du parc animalier et nous avons participé à un atelier des senteurs et découvert la fabrication de la confiture à la fraise. Nous avons même pu en rapporter à l'école.

La journée s'est terminée par une visite en petit train.

vraiment chouette cette journée !



Juillet : les travaux

Les enfants sont en vacances, ça y est mais l'école non ! C'est parti pour une semaine de travaux.



Objectifs : refaire le sol de la classe de cycle 3 et la réaménager, installer le TBI, poser la toile de verre et la peindre dans la classe de cycle 2, réaménager la classe de Maternelle et surtout ranger !

Merci encore aux volontaires qui n'ont pas hésité à venir aider pour que les enfants trouvent des classes agréables à la rentrée...

Septembre : la rentrée

Nous nous retrouvons tous en ce début septembre avec plaisir. Chacun a des histoires, des souvenirs de vacances à raconter. Mais trêve de plaisanteries, il faut y aller. C'est quoi le programme cette année ?

Et bien ce sera la biodiversité et les petites bêtes qui nous entourent ! Chic, alors au programme il y aura : élevage de phasmes, d'escargots,... visite de l'insectarium, création d'un potager et d'un jardin intergénérationnel,...

En plus de travailler sur un thème très intéressant, on change le mode d'évaluations : fini les notes et vive le cahier de réussites ! On met tout en œuvre pour que les enfants s'épanouissent et apprennent en toute sérénité, sans trop de pression. Ce n'est que le début du projet mais les enfants et les enseignantes sont hyper motivés alors rendez-vous dans un an pour faire un point...

Opération « nettoyons la nature »

Pour la 2^{ème} année consécutive, nous avons participé à l'opération Nettoyons la Nature le 26 septembre 2015.

Le bilan est plutôt positif car notre récolte a été beaucoup moins fructueuse que l'an passé. C'est une bonne nouvelle ! Il reste encore des efforts à faire mais la commune est sur la bonne voie.

Merci à tous nos petits nettoyeurs pour leur implication !



Novembre : visite à l'insectarium

Pour parfaire notre connaissance des petites bêtes, nous sommes allés visiter l'insectarium à Lizio.

Olivier nous a présenté plein de « bestioles » que nous ne connaissions pas et nous a expliqué beaucoup de choses. C'était vraiment très intéressant et pas effrayant du tout !



Décembre : ateliers et marché de Noël

Pendant quelques ateliers de parents et en classe avec les enfants, des décorations diverses ont été créées et ont pu être vendues au marché du 11 décembre.



Du vin et du chocolat chaud, des crêpes, du far ont été dégustés pendant cette soirée à l'école qui avait débutée par des chants de Noël et l'arrivée du Père Noël !

Informations diverses

Le site de l'école fonctionne toujours et est alimenté d'articles régulièrement, alors n'hésitez pas à aller y faire un petit tour. Voilà l'adresse : <http://notredame56120.toutemonecole.com/>.



Evénements à retenir

- Collecte de journaux, magazines, publicités au printemps (gardez-bien tout ça chez vous, une benne sera mise à disposition pour récolter des fonds pour l'école ! Merci d'avance.
- Création d'un jardin et d'un potager dans l'école. Si vous voulez partager du temps et des savoirs avec les enfants, ce sera avec plaisir que nous vous accueillerons.
- Carnaval le samedi 27 février 2016 : défilé des enfants costumés, chants, repas.
- Repas à emporter bœuf bourguignon le vendredi 29 avril 2016.
- La Fouée le samedi 11 juin 2016 (à confirmer).
- Kermesse le dimanche 26 juin 2016 : spectacle, repas et stands de jeux pour tous.

BIBLIOTHÈQUE

Nous sommes quelques bénévoles à assurer le maintien d'un service public de bibliothèque dans la commune.

Vous y trouverez des romans, des BD, des documentaires (livres de cuisine, de bricolage, de jardinage, de photo, ou de philo).

Il n'y a pas une grosse quantité d'ouvrages mais ceux-ci sont renouvelés tous les 3 mois. Il y en a autant pour les adultes que pour les ados ou les enfants ! Vous pouvez accéder à la bibliothèque aux horaires d'ouverture de la mairie, ou prendre un rendez-vous particulier, si vous avez besoin, en contactant Béatrice Lachaud (06 86 82 77 08).

Par ailleurs, vous pouvez continuer à déposer vos photos accompagnés de vos « je me souviens » dans les mois à venir : la bibliothèque à travers cette collecte a la volonté de cultiver le lien entre les habitants et avec les lieux où ils vivent, de cultiver le partage des images et des mots.



« Je me souviens que ce qu'on appelle aujourd'hui le « Pati » du Bas Drainy a servi de carrière et qu'il y avait un gros trou là où on a sorti les pierres pour faire la maison des Guillaume. Et il y avait aussi un four commun au village. Il paraît même que « drainy » veut dire « granit ». (Thérèse Pirio à Hoel Roger, novembre 2015).

Béatrice LACHAUD

L'ACTIVITÉ QI GONG

La saison est bien repartie pour l'association le Jardin du Qi avec cette année l'ouverture d'un nouveau cours de Qi Gong à Josselin.

Huit cours sont ainsi donnés chaque semaine répartis sur les sites de St Servant, Ploërmel et Josselin. Une centaine de personnes sont inscrites dans ces différents cours animés par Hervé Dénécé.

Dans une société où tout va vite et où l'on est de plus en plus sollicité par les contraintes extérieures il est nécessaire de trouver un équilibre corporel, émotionnel, relationnel dans le calme et l'écoute de son corps. Le Qi Gong est une gymnastique traditionnelle chinoise qui associe mouvements lents et postures physiques, respiration, concentration et conscience du corps.

Le président, Jean Luc EMERAUD

Pour toute personne désireuse de s'inscrire ou d'avoir plus de renseignements sur le Qi Gong vous pouvez vous adresser à Hervé Dénécé au 02 97 75 66 20.

JA BASKET

La recherche d'un « nouvel élan »

Un vent de renouveau souffle sur la Jeanne d'Arc. En effet, depuis septembre dernier, la quasi totalité des membres du bureau a été renouvelée. A la tête de l'association : Pauline Le Vannier, présidente, et Laure Le Guével, vices-présidentes, deux joueuses ayant débuté leur « carrière » de basketteuses au sein du club il y a près de 20 ans. Leur objectif : « donner un nouvel élan, une nouvelle dynamique au club. » Pour ce faire, un rapprochement avec l'équipe de football est d'ores-et-déjà en marche. Il se concrétise d'ailleurs par l'organisation d'un repas commun aux deux associations le 26 mars prochain.

Deux équipes « jeunes »

Au total, quatre équipes, soit 34 joueurs, composent l'effectif du club. La plus jeune : celle des poussins mixtes, coachée par Maéllys Nayl (également trésorière), et Camille Vignes, qui réunit neuf enfants, nés entre 2006 et 2008. Vient ensuite une équipe de minimes mixtes, encadrée par Marine Jarno (secrétaire de l'association), qui regroupe huit garçons et filles, nés entre 2000 et 2003.

Ces deux équipes « jeunes », en plus de bénéficier de l'expérience de joueuses de la JA, profitent des conseils d'entraîneurs spécialisés en semaine : le mercredi pour les poussins ; le vendredi soir pour les minimes.

Un club ouvert

Du côté de seniors, suite au « vieillissement » progressif de l'effectif et à la décision de nombreuses joueuses devenues mamans de stopper leur activité sportive pour davantage se consacrer à leur vie de famille, une seule équipe est désormais engagée en championnat. Une équipe composée d'un noyau fort de neuf joueuses, toutes fortement attachées au club puisque licenciées depuis leur plus jeune âge. Un gage de pérennité donc, et ce malgré l'affaiblissement du nombre de joueuses.

A noter également, le maintien d'une équipe loisirs qui a largement bénéficié de l'arrivée d'anciennes joueuses seniors désirant « lever le pied »... tout en souhaitant continuer à « prendre leur pied » ! Une équipe qui, comme toutes les autres d'ailleurs, est prête à accueillir de nouveaux joueurs. L'appel est donc lancé !

Contact : Pauline Le Vannier au 06 09 83 51 00.

Pauline LE VANNIER
Laure LE GUÉVEL
Présidentes de la JA Basket



A SAVOIR

Chaque semaine, les horaires des matchs de seniors féminines sont affichés à l'Excalibur, à l'école et à la mairie. Une manière d'attirer toujours un peu plus les supporters. En trois mots : « on vous attend » !

GYM-TONIC



L'Association compte déjà un peu plus de 100 licenciés qui se retrouvent avec grand plaisir pour se renforcer au niveau musculaire, pour travailler les fessiers, les abdos, la coordination, la souplesse, l'équilibre, le stretching mais aussi beaucoup le relationnel et l'oubli des soucis quotidiens. Dans les 4 cours, on essaye de travailler dans la bonne humeur et le respect de chacun.

Il est possible de venir essayer toute l'année : le lundi à 15h gym douce, lundi 18h30 et mardi 20h gym tonique, jeudi 20h Step. Tout se passe à la salle des sports.

La cotisation annuelle est de 39€ (car l'animatrice est bénévole) ce qui permet à tout le monde de pratiquer un peu de sport.

Cette année nous avons investi dans des bosus (une sorte de demi ballon) qui nous permet de travailler encore plus profondément nos muscles.

Le club est toujours très investi au niveau du téléthon mais aussi de la fouée de St Jean.

Nous remercions les employés communaux, la mairie ainsi que tous nos adhérents pour leur gentillesse et leur fidélité.

**Nous vous adressons
tous nos vœux de bonheur pour 2016.**

Aline RICHARD



AVENIR SAINT SERVANT

L'avenir porte haut ses couleurs.

La saison dernière a été riche en émotions et il aura fallu attendre la dernière minute du dernier match pour renouveler notre bail en promotion d'honneur, ça a donc été la fête, aussi belle pour un maintien que pour une montée, toutes générations confondues, joueurs, dirigeants, bénévoles et supporters.

Aussi cette année l'équipe A est toujours en P.H. et réalise un excellent début de saison, haut de tableau en championnat et un quatrième tour en Coupe de France, ce quatrième tour faisait partie de notre objectif de début de saison, se voir remettre un jeu de maillots de la part de la Fédération pour le plus grand plaisir des joueurs qui les garderont en souvenir.



Équipe A

L'équipe B a terminé quatrième de son groupe et, après un très bon début de saison, semble marquer le pas. Les absences et les blessures y sont souvent responsables, mais l'ambiance est là et c'est notre première satisfaction.



Équipe B



École de foot

Cette année nos jeunes U13 sont en entente avec le club de GUILLAC, une entente cordiale entre clubs voisins, Yvon ALLAIN œuvre à la coordination et encadre avec professionnalisme, rigueur et convivialité l'ensemble des 30 enfants et des animateurs sportifs, Sullivan LE RAY, Florian NAYL, Anthony COUÉ, Corentin DANET et Teddy MARET ne comptent pas leur temps pour transmettre leur passion aux jeunes. Côté animation, l'année 2016 sera importante pour notre école de foot, l'AVENIR sera partenaire du VANNES Olympique Club pour la GWENED CUP 2016.

Il s'agit d'un tournoi international U12, une équipe Servantaise participera au challenge éliminatoire en mai où 6 équipes seront qualifiées pour la GWENED CUP qui se déroulera les 18 et 19 juin 2016 au stade de La Rabine à VANNES.

Sullivan LE RAY a rencontré Loïc DÉSIÉ, directeur sportif et Laurent HERVÉ, entraîneur principal du V.O.C., et il sera au cœur de ce projet. En qualité de partenaire nous accueillerons sur notre commune les jeunes U12 du TOULOUSE Football Club, ils y seront hébergés deux jours, une seconde équipe sera peut-être à leur côté.

En séniors, Cyril YAPI et Jérôme RIO sont en charge des entraînements et du coaching, ils réalisent un excellent travail au sein du groupe où l'ambiance demeure très bonne et où l'intégration des nouveaux joueurs se passe pour le mieux.

Jean-René RICHARD

Un grand merci à tous ces acteurs, à tous ces bénévoles, à tous ces supporters qui font vivre l'AVENIR, ainsi qu'à Adrien LÉO et Serge COTTARD nos arbitres qui nous représentent dignement lors des rencontres qu'ils arbitrent.

A travers ces lignes, toutes nos pensées sont pour Raymond, joueur, dirigeant, président et surtout ami. Tu savais forcer le respect, tu nous manques beaucoup.

Ce maintien en P.H. il est unanimement pour toi, c'est pas grand chose, mais tu le méritais tellement, c'est aussi pour cela qu'on en est si fier, comme on l'était de toi, c'était le minimum « MON PRÉSIDENT » et on l'a fait.

Bonne et heureuse année à tous.

SOCIÉTÉ DE CHASSE

Pour cette nouvelle saison de chasse, les effectifs de notre société restent globalement stables avec **50 chasseurs : 44 sociétaires et 6 actionnaires.**

En ce qui concerne les populations de gibiers, elles se portent plutôt bien. Le seul bémol concerne le lapin de garenne qui est en constante diminution, en effet, les maladies telles que la myxomatose ou la VHD déciment régulièrement ses effectifs. Il reste tout de même bien implanté sur certains secteurs de la commune.

Concernant le lièvre et le chevreuil, les populations se portent très bien. Les bons résultats obtenus lors des comptages nocturnes de janvier dernier nous permettent de bénéficier de plans de chasse intéressants. Ainsi, pour la saison en cours, la fédération nous a délivré 30 bracelets lièvres (19 ont été prélevés) et 18 bracelets chevreuils.

La société de chasse participe aussi activement à la lutte contre les nuisibles notamment celle du ragondin : un rongeur qui occasionne de gros dégâts sur les berges des cours d'eau et les cultures et qui véhicule des maladies dont certaines sont transmissibles à l'homme (Léptospirose). Aussi, tous les ans, nos 4 piègeurs communaux, permettent de contenir l'expansion de cette espèce invasive en capturant une centaine de rongeurs sur la commune. Merci à eux !

Voilà, en bref, un petit aperçu des différentes actions qui viennent rythmées la vie de notre société de chasse tout au long de l'année.

Je terminerai par remercier l'ensemble des propriétaires et des exploitants qui nous permettent de pratiquer notre loisir sur leurs terrains et je vous donne rendez-vous au mois de mars prochain pour notre traditionnel repas de chasse.

Bonnes fêtes de fin d'année à tous !

Pour l'association,
Aymeric PIRIO

COMITÉ DES FÊTES

Le 8^{ème} show mécanique s'est déroulé le dimanche 26 juillet 2015.

Une nouvelle fois, des trombes d'eau se sont abattues sur le site de « La Belle Etoile ».

Résultat : un déficit de plusieurs milliers d'euros. Le spectacle était de qualité. « Très peu de servants participent à cet événement, cela est décevant ».

Le comité des fêtes remercie tous les riverains, les 120 sponsors, la mairie, le conseil départemental, la sous-préfecture et tous les bénévoles qui consacrent beaucoup de leur temps.

Merci également à tous les membres de mon association. Pour 2016 ? On en reparlera.

Bonne fête de fin d'année à tous et meilleurs vœux pour 2016.

Le Président, Michel DANET



LE CALVAIRE DES ROCHETTES

Autoportrait

Je suis une petite silhouette que l'on entrevoit lorsque l'on passe par la petite route qui va du cimetière à la côte de Landrieux.

Je devrais dire, je suis à nouveau, une silhouette dans ce paysage champêtre... car j'avais disparu ou presque,... les aléas de la vie quoi !

On m'avait oubliée ! Non, il est vrai que quelques personnes se souvenaient encore de moi, de ma beauté, des prières que l'on faisait à mes pieds, lors des rogations ou autres fêtes religieuses ou tout simplement de ma présence comme une gardienne du temps. Il faut dire que j'étais bien située, tout proche d'un chemin allant du bourg à Saint Gobrien, de l'église à la chapelle, et ça grimpeait pour venir jusqu'à moi... J'en ai vu passer des paroissiens ou des manants de Saint Servant... vos ancêtres très nombreux pendant ces cinq siècles écoulés.

Il est vrai aussi que je ne suis pas seulement une croix parmi les autres ! Je suis inscrite au Patrimoine comme on dit... sûrement pour ma singularité, mon ancienneté aussi : XV^e siècle tout de même... et l'inscription que je porte : D : OLIVIER DUVAL. Tout cela fait que je suis moi et pas une autre, comme une personne !

Mais j'aurais pu disparaître car je n'étais plus qu'un tas de cailloux. Heureusement des passionnés de Patrimoine, des gens de l'association Histoire et Patrimoine du Pays de Saint-Servant ont décidé de me donner une nouvelle vie, me remettre debout, comme j'étais auparavant ou le plus ressemblant possible. Il me manque juste un fût, mon cou quoi ! Mais ce sera pour plus tard car il faut un peu plus d'argent...

C'est leur énergie et leur temps que ces passionnés ont déployés pour moi Croix des Rochettes... pour vous aussi qui pourrez me voir ou me revoir, me saluer ou plus, selon vos croyances. Je les en remercie.

Françoise BLANCHE

Contact HPPS :
hpps56236@gmail.com



En 1975



En 2011



Le calvaire restauré

DES SPORTIFS À L'HONNEUR

CYCLISME

Maurene et Louison TREGOUET, de Guernion, sont deux jeunes promis à un bel avenir dans le monde du cyclisme sur route. Après un début à l'école de cyclisme de Malestroit, ils sont aujourd'hui licenciés au Véloce Vannetais Union Sportive (VVUS).

Maurene (benjamine 1^{ère} année), avec 22 victoires sur route, piste et cyclocross, et un 3^e titre de championne de Bretagne, réalise une saison 2015 conforme à son statut.

Début juillet, à Saint Etienne de Remirement (Vosges), Maurene se classe 5^e de l'épreuve au Championnat de France par équipe, avec la sélection de la région Bretagne.

Louison (minime 2^e année) réalise en 2015 sa meilleure saison avec pas moins de 19 podiums.

Vice champion du Morbihan des écoles de vélo/ Vice champion du Morbihan FFC/ 3^e au championnat de Bretagne des écoles de vélo en remportant l'épreuve sur route, vainqueur à Brandivy et à Bignan, Louison remporte également le challenge de l'Oust et du Lié.

C'est en 1991 que **Vincent BIENFAIT** découvre l'école de cyclisme de l'Union Cycliste Josselinaise. Le cyclocross était déjà sa passion et il y a fait bonne figure dans les différentes catégories. La route a aussi été son autre terrain de jeux, et c'est en toute logique qu'il est passé en 1^{ère} catégorie en 2002.

En novembre 2015, Vincent a remporté le titre de champion de Bretagne master 30, en cyclocross, à Cruguel. Juste récompense en attendant son passage, la saison prochaine, au Vélo Club du Pays de Lorient, après 24 ans passés sous les couleurs de l'U.C. Josselin.

Un grand bravo et toutes nos félicitations à ces champions.

Alain MAINGUY

RUNNING

Ils courent sur les chemins et routes de Saint Servant, mais aussi sur différentes épreuves de course sur route et de trail de la région, voire d'autres régions : Marathon du Médoc, Eco-trail de Paris, Raid du Golfe; mais aussi trail des Vallons de l'Oust à St Servant (le prochain aura lieu le 30 avril 2016) ! Et pourquoi pas un jour, la Diagonale des Fous à LA REUNION!

Ils prénomment Catherine, Jean, Stéphane, Bertrand,...etc. A quand un titre de champion ?

Félicitations et vive le sport.

ASSOCIATION CYCLOTOURISTE SERVANTAISE

En 2015, l'association a renouvelé ses différentes manifestations (repas des bénévoles, trail, et rando vtt/marche), grâce aux nombreux bénévoles qui se sont mobilisés en donnant de leurs temps sans ménager leurs efforts.

Un grand merci à vous tous pour cette aide si précieuse, car sans vous, nous ne pourrions pas organiser ces manifestations. Merci également à nos partenaires qui nous suivent depuis longtemps, à la municipalité, aux services techniques et aux membres du club pour leur aide, ainsi qu'aux chasseurs qui ont délaissé les abords des circuits pour la matinée.

Le 31 janvier 2015, un repas a rassemblé tous les bénévoles et partenaires ainsi que les membres du club pour les remercier de leur implication pour l'organisation de la randonnée du 19 octobre 2014, environ une centaine de personnes était présente.

Le samedi 2 mai s'est déroulé le 5^{ème} Trail des Vallons de l'Oust, il a rassemblé plus de 170 participants sur les différents circuits du Trail et marche

Le 18 octobre se déroulait la 22^{ème} randonnée des Vallons De L'Oust. Cela a été un succès, car plus de 950 participants ont répondu présents, grâce aux bénévoles et aux membres du club, avec une météo clémente et ce malgré la concurrence dans le secteur.

L'association vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et tous nos meilleurs vœux pour l'année 2016.

Laurent MERCIER

LES DATES À RETENIR POUR L'ANNÉE 2016

- Janvier : repas des bénévoles/ galette des Rois
- Samedi 30 avril : 6^{ème} Trail des vallons de l'oust, avec 3 circuits, 8, 16 et 26 kms ainsi qu'un circuit marche entre 10 à 12 kms.
- Dimanche 16 octobre : 23^{ème} randonnée des vallons de l'oust avec 5 circuits vtt : 15 (circuit familial), 24, 32, 37et 45 kms et 3 circuits marches : 8, 12 et 16 kms.

**POUR TOUT RENSEIGNEMENT,
SI VOUS VOULEZ NOUS
REJOINDRE DANS
L'ASSOCIATION CONTACTER :
THOMAS MICKAËL
02 97 22 24 69
LE VANNIER ALAIN
02 97 22 25 90**

Vous pouvez également consulter les photos du Trail et de la rando sur le site du club : <http://www.vttstservant.fr/>



ASSOCIATION « DE L'OUST A LA GARONNE »



Mai 1996-mai 2015 : 20 rencontres annuelles entre les bretons et les gascons. C'est comme un refrain cette histoire d'amitié que nous vous racontons chaque fin d'année dans ce bulletin municipal. Une amitié qui demeure intacte et profonde malgré le temps qui passe.

Week-end à AUVILLAR

Du 14 au 17 mai dernier, nous étions 47 bretons à « descendre » chez les gascons du Tarn et Garonne. Dès notre arrivée, le ton était donné : le vin d'honneur offert par la mairie s'est déroulé dans une ambiance sympathique, décontractée. Olivier RENAUD, qui nous accueillait pour la 1^{ère} fois en tant que maire, souhaitait marquer cette 20^{ème} rencontre par des cadeaux symboliques (entre autre, chaque famille bretonne s'est vue offrir une bouteille d'un domaine auvillais, marquée à l'effigie de cet anniversaire !).

Le vendredi, nous sommes allés dans le Gers, visiter :

- **LA ROMIEU**, village typique du Sud Ouest : visite guidée de la collégiale du 14^{ème} siècle, inscrite au Patrimoine Mondial de l'Humanité ; flânerie dans le village où plusieurs sculptures de chats sont disposées un peu partout en souvenir d'une légende (les félins avaient permis de sauver LA ROMIEU au Moyen-Age) ; visite guidée des Jardins de Coursiana, classés parmi les Jardins Remarquables (arborétum et jardins magnifiques sur 6 ha).

- **le château de CASSAIGNE**, domaine viticole produisant de l'Armagnac et du Floc de Gascogne. Le samedi était libre, mais beaucoup se sont retrouvés pour une marche et un pique-nique en commun.

Les repas, en commun ou dans l'intimité des familles, ont complété ce week-end, qui s'est terminé comme chaque fois par des danses gasconnes et bretonnes.

Le 13 juin, nous nous sommes retrouvés entre bretons pour clôturer cet échange autour d'un pique-nique suivi d'un après-midi récréatif, avec parties de palets et de boules bien animées, et bien sûr un bon goûter.

Atelier de composition florale

Annick ORSONI anime cet atelier chaque 3^{ème} jeudi. 15 personnes y participent. Pour le Téléthon, et grâce aux fleurs offertes par des fleuristes, elles confectionnent des bouquets dont le montant de la vente est versé intégralement au Téléthon.

Repas d'automne

Toujours un cassoulet « maison », mijoté au four à pain. 198 parts ont été vendues. Votre fidélité est notre récompense, merci. Merci également aux bénévoles qui, au sein de l'association, ont donné de leur temps (jusqu'à 2 journées), dans la bonne humeur, pour que ce cassoulet soit réussi.

Participation au Téléthon

Cette année encore, merci à tous ceux et celles qui ont contribué à la réussite de ces 2 jours, pour la confection et la vente des bouquets. Un grand merci aux fleuristes qui ont offert les fleurs. Les 40 bouquets vendus, ont rapporté 566 € au Téléthon.

Accueil des Auvillais en 2016

Du 5 au 8 mai, ils nous rendront visite. Nous nous devons de les recevoir dignement pour fêter les 20 ans de ces échanges (eh oui ! 20 ans mais 21^{ème} rencontre !).

Nous sommes à votre disposition pour tout renseignement :

- Françoise MAINGUY : 02 97 22 39 09
- Annick ORSONI : 02 97 22 27 51
- Evelyne MICHEL : 02 97 74 83 10
- Daniel QUENDERF : 02 97 22 27 85



Pour terminer, je remercie la Municipalité et les employés communaux pour leur aide. Merci également aux adhérents de « de l'Oust à la Garonne » pour leur bonne humeur, leur amitié simple et chaleureuse.

Bonne et heureuse année 2015.

Françoise MAINGUY

LE TÉLÉTHON

Les organisateurs de ces deux jours intenses pour donner à la recherche médicale sont très heureux de voir de plus en plus de personnes les entourer en participant généreusement à cette cause.



L'année dernière nous avons remis à l'AFM 8163€ ce qui est exceptionnel pour un petit bourg de moins de 800 habitants.

Cette année certains responsables d'associations ont décidé de ne pas y participer. Ce qui ne change en rien notre motivation, il n'y a pas de pause pour la maladie ainsi que pour la recherche ils ont besoin des dons pour pouvoir avancer et trouver des soins appropriés aux nombreuses maladies qui nous touchent tous de près ou de loin.

C'est donc avec grand bonheur que : Le comité des fêtes, l'Oust à la Garonne, l'art florale, le club de vélos, Gym-Tonic, Foot Avenir, Le Basket, Le Qi-Gong, Anne-Marie BRUNEL L'École et les parents vont se retrouver pour cette édition Téléthon 2015 les 4 et 5 décembre.

Les activités proposées seront à peu près les mêmes que l'année dernière avec en plus l'association d'HELLÉAN avec une expositions d'anciennes voitures, Le concert du groupe « Quai de L'Oust » qui fera intervenir les enfants de l'école en chantant des chants de marin aussi le concours de palets commencera le matin grâce à l'idée de Mr TANGUY du club « entente palets » de TAUPONT qui depuis l'année dernière nous aide énor-

mément. Association de Playmobil PLOËRMEL. Un grand merci à ces personnes ainsi qu'à nos partenaires qui tous les ans répondent présents. Ambiance et fleurs GUÉGON, Myriam Fleurs PLOËRMEL, Cave de Malory JOSSELIN, Cave des Ducs PLOËRMEL, Imprimerie POISNEUF JOSSELIN, Mme LALY Régine, Leclerc PLOËRMEL, Bar de la Tour PLOËRMEL, Restaurant Le père Golven TAUPONT, Boulangerie MORICE PLOËRMEL, Mr Kerdodé Lancelot, Ets Miloux PLOËRMEL, Actuel Boutique PLOËRMEL, restaurant Le Comptoir à QUILY, Association des Jeunes de TAUPONT, Ets BRAJEUL, cette année en plus : Roc Aventures LE ROC SAINT ANDRÉ, Le Bistrot à JOSSELIN, La Taverne JOSSELIN, Envie de Fleurs JOSSELIN et peut-être d'autres qui vont se manifester.

Merci aussi aux employés communaux et aux référents de la municipalité.

C'est vrai que ça fait beaucoup de mercis pourtant il ne faut pas oublier les bénévoles qui répondent toujours présents.

Plus on sera de monde à se mobiliser et plus les chercheurs pourront avancer.

Aline RICHARD

LES FOUSTIVITÉS

Cela fait déjà 10 ans que les Foustivités sont nées.



La plupart d'entre nous travaillons ensemble avec toujours la même ferveur avec les trois rassemblements annuels : le repas annuel, le concours de belote et bien sûr notre cerise sur le « gâteau », je veux parler du Festi' Val' de l'Oust !!

Pour cette 10^{ème} édition du Festival avec une programmation bien ciblée, des recherches de décoration pour se rapprocher au maximum du thème et avec le bouquet final ce magnifique feu d'artifice ! Ce grand succès on le doit à vous les bénévoles, sans vous, cette manifestation euphorique n'aurait pas lieu. Un grand MERCI !

Le bureau : Nelly Malaboeuf, Gobrien Danet, Michel Le Vannier ; Sébastien Couespel ont décidé de se mettre en recul du conseil administratif du Foustivités. Je tenais sincèrement à les remercier de leur travail exceptionnel. Ils ont été les détonateurs de notre festival et moi personnellement j'ai eu la chance de croiser ses acteurs. C'est avec un énorme respect et une grande complicité, que nous avons travaillé avec goût et le plaisir de se retrouver. Nous étions vraiment une bande de copains !!!

Mais regardons l'avenir 2016, un nouveau bureau s'est mis en place, une équipe aussi dynamique et j'en suis sûr, nous allons travailler avec la même complicité ! Ils auront toute ma confiance.

Avec tous les événements, les difficultés que nous rencontrons actuellement, ayons la force d'être solidaire dans nos mondes associatifs. Toute l'équipe des Foustivités se joint à moi pour vous souhaiter une très bonne année.



NOUVEAU BUREAU

Président :Pascal Le Brazidec
Vice Président :Sullivan Le Ray
Secrétaire :Christelle Peru
Secrétaire Adjoint :Aymeric Pirio
Trésorier :Pascal Guéguin
Membres Actifs : Corentin Danet et Yvon Allain

Le président
Pascal LE BRAZIDEC



UN CRAYON POUR TOUS

Direction Marrakech !

Le 4L Trophy 2016, qu'est-ce que c'est ?

Nous sommes Corentin et Florian tous les deux en formation respectivement en transport/logistique à Rennes et en école d'ambulancier sur Brest et participons au 4L Trophy 2016.

La 19^{ème} édition de ce célèbre raid se déroulera du 18 au 28 février au départ de Biarritz. La course, qui se déroule exclusivement en 4L, s'étend sur plus de 6000 kilomètres pour rejoindre Marrakech au Maroc. Cette aventure, réservée aux étudiants, rassemble chaque année environ 1600 voitures, soit 3200 participants pour acheminer des fournitures scolaires aux enfants du désert.

L'association organisatrice aide financièrement à la construction de salles de classe sur le territoire marocain. En effet, depuis 2011, 8 écoles ont vu le jour dans le désert marocain.

Notre association « un crayon pour tous »

Pour financer le projet, nous avons créé une association « Un crayon pour tous » pour réunir les fonds nécessaires. 8000 € sont demandés pour boucler entièrement le budget.

Depuis mars dernier, nous préparons donc l'aventure : inscription, démarche auprès des sponsors, réparations de la 4L, organisation d'une soirée de présentation, réparations du moteur et de la carrosserie...

Durant l'été un concours a été lancé auprès de tous pour trouver un nom à notre titine. Après délibération, c'est le joli trio Aymeric Pirio, Romain

Brulé et Cyril Dréan qui, en se complétant, ont trouvé le nom de « Savan'Oust », en référence à notre chère commune et le modèle Savane du véhicule.

Leurs trois noms seront donc coller sur l'aile de la voiture.

Un pot de départ sera offert le 13 février, juste avant la course, pour tous ceux qui nous sont venus en aide...

Nous poursuivons les préparations et sommes ouverts à toutes aides susceptibles de nous faire avancer dans le projet.

Bonne et heureuse année 2016 à tous !

Corentin DANET & Florian NAYL
Equipe 303

ADMR

Un service sur mesure d'aide à domicile.



L'ADMR est assez bien connue pour le service aux personnes âgées, mais la garde d'enfants, les aides aux familles avec enfants, la téléassistance, le portage de repas, le ménage-repassage pour tout public, sont autant de services apportés par l'association du canton de Josselin. Pour la commune de St Servant, 49 personnes ont eu recours à nos services en 2015 pour des interventions de longue durée.

La garde d'enfants vient en complément des modes de garde traditionnels (assistantes maternelles, garderie post scolaire, halte garderie/micro-crèche « Le Roi Arthur ») à des horaires atypiques. La garde est assurée par des salariés formés à ce type d'intervention. Possibilité de prise en charge par la CAF (si plus de 16 heures de garde/mois).

Demander un devis à l'ADMR (Bureau 02 97 73 94 23).

La téléassistance Filien apporte sécurité pour la personne aidée.

Pour tout renseignement, contacter Patrick CARENDERI bénévole responsable de la pose et du suivi des appareils sur le secteur, au 02 97 73 97 12.

Le portage de repas est assuré tous les jours de la semaine, par une équipe de 2 salariées et une bénévole Mme Isabelle SIMON.

Certains organismes tels que la CARSAT, la MSA peuvent prendre en charge le coût de livraison sous conditions. Contacter le bureau de l'ADMR : 02 97 73 94 23 au Rocher Bleu 21 bis rue St Jacques Josselin ou la bénévole référent, Isabelle SIMON 06 95 63 66 39.

Pour l'ensemble des services, le référent bénévole de la commune, Jocelyne PERROTIN peut venir à domicile examiner les demandes et évaluer les besoins en étroite collaboration avec le secrétariat de l'association et les autres bénévoles.

En effet, des aides, pour des durées de moins d'un mois à plusieurs années, peuvent être accordées dans de nombreuses situations (sortie d'hôpital, accident, longue maladie, transports et sorties pour les personnes de plus de 80 ans du régime général - Chèques Sortir Plus-...).

Cependant, c'est le Conseil Départemental qui reste le principal financeur du maintien à domicile (APA, Aide Sociale), et qui valide nos tarifs départementaux chaque année.

L'association a également un atelier gymnastique à destination des seniors animé par Ana PRINCELLE, s'adresser à Marie-José BOUTE (Tél. 02 97 22 37 19). Séances les mardi à 10h15 à la salle des sports Michel Jugué à Josselin.

Les personnes imposables, bénéficient d'une réduction d'impôt sur le revenu de 50% des sommes restant à leur charge dans la limite de 6000 €.

Tous nos tarifs sont donnés avant réduction d'impôt.

Les personnes imposables, bénéficient d'une réduction d'impôt sur le revenu de 50% des sommes restant à leur charge dans la limite de 6000 €.

Tous nos tarifs sont donnés avant réduction d'impôt.

CCAS

Le repas du CCAS a eu lieu le dimanche 11 octobre, en présence d'élus et des membres du CCAS.



Anna DUVAL, Angèle PIRIO, Alexis THETIOT représentaient les doyens de la commune.

Guy DELFINO, musicien et le restaurant « Le relais du Maquis » de Saint Marcel ont contribué au bon déroulement de la journée.

Nous avons eu une pensée toute particulière pour Anna ROZELIER qui a été membre actif du CCAS pendant plusieurs années.

